



Maison des Associations
77 rue Nationale 69 420 CONDRIEU
www.ajlc.fr
assoc.jlc@orange.fr
04 74 59 56 47

INSCRIPTION CIRQUE 2025 - 2026

Fiche interactive : vous pouvez la compléter directement sur votre ordinateur et l'imprimer

de 4 à 6 ans : 9h00-12h00

de 7 à 13 ans : 13h30-16h30

3 jours minimum consécutifs,

de préférence en début de semaine

du 20 au 24 octobre 2025

Lundi

du 9 au 13 février 2026

Mardi

du 6 au 10 juillet 2026

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Numéro d'adhérent :

	Enfant	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse			
Téléphone portable			
Mail			
AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DIFFUSION	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
ACCEPTERIEZ-VOUS D'ÊTRE BÉNÉVOLE LORS DE NOS MANIFESTATIONS ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Cadre réservé à l'AJLC	Adhésion	Activité
Montant		
Mode de règlement		
Références de règlement		

Votre responsabilité civile (organisme et n° du contrat) :

Nota : votre responsabilité civile couvre les dommages causés à autrui ; nous attirons votre attention sur l'utilité d'avoir une assurance personnelle couvrant les dommages pouvant survenir à vos objets personnels. L'assurance de l'AJLC ne couvre pas les dégâts survenus aux objets personnels, lunettes, vêtements, instruments de musique, etc.

Le règlement des activités est exigible en totalité à l'inscription et dû pour la saison complète (totalité des chèques d'avance datés du jour de l'inscription). Encaissement échelonné sur demande. L'inscription n'est effective et valable qu'après remise de la fiche d'inscription au bureau avec le règlement (adhésion et activité)

Absences et arrêt en cours d'année : l'absence à des cours, quelle qu'en soit la raison, ne donne pas lieu à remboursement sauf pour les motifs suivants et sur présentation de justificatifs officiels : mutation, perte d'emploi, maladie (si plus d'un mois d'arrêt maladie) ou certificat médical indiquant une contre-indication pour l'activité concernée.

Mention «lu et approuvé», date et signature